

PUPILLE DE L'ÉTAT : UN STATUT PRIVILÉGIÉ

CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ÉTAT : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Cette formation de deux jours aborde concrètement l'ensemble des questions juridiques et pratiques concernant le statut de pupille de l'Etat, le fonctionnement de la tutelle, l'élaboration d'un projet de vie pour l'enfant et le rôle de chaque acteur jusqu'au jugement d'adoption ou la sortie du statut de pupille.

OBJECTIFS :

- *Appréhender le concept de filiation, de droits de l'enfant et le statut de pupille de l'Etat*
- *Comprendre les missions du Conseil de famille et la nécessaire synergie entre les différents acteurs garants de l'exercice des droits des personnes qui en bénéficient*
- *Identifier ce qui permet à chacun d'agir en toute légalité et d'être responsables ensemble pour garantir à chaque pupille la protection privilégiée que lui offre son statut*
- *Reprendre la législation en vigueur et la rapprocher des pratiques propres au(x) Conseil(s) de famille représenté(s) en insistant sur la mise en œuvre et les difficultés d'interprétation rencontrée.*

THEMES ABORDÉS :

- Avoir droit à une famille : devenir pupille de l'Etat
- Les organes et le fonctionnement de la tutelle des pupilles de l'Etat : rôle et prérogatives de chacun
- La nécessaire collaboration avec le service de l'Aide sociale à l'enfance.
- L'enfant au cœur du dispositif : de sa connaissance à l'élaboration d'un projet de vie
- Le projet d'adoption : l'adoptabilité réelle de l'enfant
- De la connaissance des besoins de l'enfant à la recherche de parents
- Le placement en vue d'adoption
- La sortie du statut de pupille

PUBLIC CONCERNÉ :

- les **membres de Conseils de famille** des pupilles de l'Etat
- les **tuteurs** de pupilles de l'Etat
- les **travailleurs sociaux en charge de** pupilles de l'Etat ou qui accompagnent les parents adoptifs depuis l'enquête d'agrément
- les différents acteurs de **l'Aide sociale à l'enfance**
- les **membres de commissions d'agrément en vue d'adoption**
- les **juristes**, les **psychologues**, les professionnels d'autres milieux (scolaire-...)
- les responsables **d'Organismes autorisés pour l'adoption** (OAA)

FORMATEURS :

- [Bertrand MORIN](#) : Bertrand Morin, ancien directeur d'établissement et responsable du service ERF (Enfants en Recherche de Familles), médiateur, formateur
- [Lise-Marie SCHAFFHAUSER](#) : Juriste et formatrice en droit de la Famille (sur ½ journée)

DATE ET LIEU : lundi 10 et mardi 11 décembre 2018 à EFA – 221 rue La Fayette - 75010 Paris



Bulletin d'inscription

PUPILLE DE L'ÉTAT - CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ÉTAT

Formation sur 2 jours : Lundi 10 et mardi 11 décembre 2018 (9 h 00 - 17 h 30)

Madame Monsieur

Nom et Prénom du participant*

Profession*

Adresse personnelle

Code Postal Ville

Téléphone * Autre n°

Courriel personnel*@.....

S'inscrit à la formation

PUPILLE DE L'ÉTAT - CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ÉTAT
Lundi 10 et mardi 11 décembre 2018 (formation de 2 jours)
75 010 PARIS

Prise en charge de la formation :

Individuelle

Je joins un chèque de 400 € euros à l'ordre de EFA (tarif incluant le repas de midi)

Employeur

Dès réception, une convention de formation sera adressée à votre employeur.

L'inscription ne sera définitive qu'après confirmation écrite de ce dernier.

Si votre formation est prise en charge par un tiers :

Nom et adresse de l'employeur ou du tiers payant

.....

.....

Code Postal Ville

Courriel de l'employeur ou du tiers payant *@.....

Nom et Prénom du responsable de formation

Téléphone :

Merci de penser à vous inscrire, dans la mesure du possible, un mois avant le début de la formation choisie, afin de nous permettre la constitution de groupes entre 10 et 15 participants.

Bulletin d'inscription à retourner à :

Fédération Enfance & Familles d'Adoption

221, rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 40 05 57 78 / Fax : 01 40 05 57 79

e-mail : formation@adoptionefa.org - Internet : www.adoptionefa.org

Organisme de formation déclaré sous le N° 1175 351 76.